



**PREFECTURE
REGION ILE DE
FRANCE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

RECUEIL DES ACTES
ADMINISTRATIFS SPÉCIAL
N°IDF-041-2023-01

PUBLIÉ LE 17 JANVIER 2023

Sommaire

Préfecture de la Région d'Ile de France, Préfecture de Paris -Secrétariat général aux moyens mutualisés /

IDF-2023-01-16-00005 - ARRÊTÉ PRÉFECTORAL modifiant l'arrêté préfectoral n°IDF-2017-11-30-011 portant nomination de la régisseuse d'avances et de recettes et de ses suppléants auprès de la régie d'avances et de recettes régionalisée de la préfecture d'Île-de-France (2 pages)

Page 3

Préfecture de la Région d'Ile de France,
Préfecture de Paris -Secrétariat général aux
moyens mutualisés

IDF-2023-01-16-00005

ARRÊTÉ PRÉFECTORAL modifiant l'arrêté
préfectoral n°IDF-2017-11-30-011 portant
nomination de la régisseuse d'avances et de
recettes et de ses suppléants auprès de la régie
d'avances et de recettes régionalisée de la
préfecture d'Île-de-France



**PRÉFET
DE LA RÉGION
D'ÎLE-DE-FRANCE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**Secrétariat général aux moyens mutualisés
Service des achats et des finances**

ARRÊTÉ PRÉFECTORAL

modifiant l'arrêté préfectoral n°IDF-2017-11-30-011 portant nomination de la régisseuse d'avances et de recettes et de ses suppléants auprès de la régie d'avances et de recettes régionalisée de la préfecture d'Île-de-France

Vu le décret n° 2012-1246 du 7 novembre 2012 modifié relatif à la gestion budgétaire et comptable publique, notamment son article 22 ;

Vu le décret n° 2019-798 du 26 juillet 2019 modifié relatif aux régies de recettes et aux régies d'avance des organismes publics ;

Vu l'arrêté du 28 mai 1993 modifié, relatif aux taux de l'indemnité de responsabilité susceptible d'être allouée aux régisseurs d'avance et aux régisseurs de recettes relevant des organismes publics et montant du cautionnement imposé à ces agents ;

Vu l'arrêté du 13 février 2013 modifié habilitant les préfets à instituer des régies de recettes et des régies d'avances auprès des services déconcentrés du ministère de l'intérieur ;

Vu l'arrêté préfectoral IDF-2017-11-30-10 du 30 novembre 2017 modifié portant institution d'une régie d'avances et de recettes régionalisée auprès de la préfecture d'Île-de-France ;

Vu l'arrêté préfectoral n°IDF-2017-11-30-011 du 30 novembre 2017 modifié portant nomination de la régisseuse d'avances et de recettes et de sa suppléante auprès de la régie d'avances et de recettes régionalisée de la préfecture d'Île-de-France

Vu l'arrêté préfectoral n°IDF-2020-07-30-037 du 30 juillet 2020 modifié portant nomination de la régisseuse d'avances et de recettes et de sa suppléante auprès de la régie d'avances et de recettes régionalisée de la préfecture d'Île-de-France

Vu l'arrêté préfectoral n°IDF-2021-04-12-00003 du 12 avril 2021 modifiant l'arrêté préfectoral n°IDF-2017-11-30-10 portant institution d'une régie d'avances et de recettes régionalisée auprès de la préfecture d'Île-de-France

Vu l'avis conforme du 12/01/2023 émis par la directrice régionale des finances publiques de la région Ile-de-France, comptable assignataire ;

Sur proposition de la préfète, secrétaire générale aux moyens mutualisés de la préfecture de la région d'Île-de-France, préfecture de Paris,

ARRÊTÉ

Article 1^{er} : En cas d'absence pour maladie, congé ou tout autre empêchement exceptionnel, Mme HARLES Nathalie, adjointe administrative principale 1^{ère} classe est désignée mandataire suppléante.

Article 2 : Il est mis fin aux fonctions de mandataires suppléant (e) de Madame GANT Corine et de Monsieur BERNARD Patrick.

Article 3 : La préfète, secrétaire générale aux moyens mutualisés de la préfecture de la région d'Ile-de-France, préfecture de Paris et la directrice régionale des finances publiques d'Île-de-France et de Paris, sont chargées, chacune en ce qui la concerne, de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au recueil des acte administratifs de la préfecture de la région d'Ile-de-France, préfecture de Paris (échelon de la région d'Ile-de-France), accessibles à l'adresse : www.prefectures-regions.gouv.fr/ile-de-france.

Fait à Paris, le 16 janvier 2023

La Préfète, Secrétaire générale aux moyens mutualisés
de la préfecture de la région d'Ile-de-France,
préfecture de Paris

SIGNÉ

Claire CHAUFFOUR-ROUILLARD